

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
 PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
 ARRAS

COMMUNE
 DAINVILLE

SEANCE ORDINAIRE

Réf. : AW/PV

25D048

OBJET :
Délibération Budgétaire
Modificative n°2/2025

xxx

Nombre de conseillers
 en exercice : 29
 Nombre de présents : 19
 Nombre de votants : 28

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 23 septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VIARD Philippe, DUPAYAGE Laurence, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, HARO Serge, HAVET Maryline, CHALON Patrick, CAVÉ Michelle, RAUX Christian, TALBOT Anne, DELCROIX Marcel, DOUCHÉ Jérôme, CAPEL Cédric, DARRAS Emmanuel, CARLIER Maxime, RAVEZ Yannick, BEAUJOIS Pauline.

A l'exception de GLEIZES Aurélie, ARBINET Ludivine, LARDIER Marie, VALLET Régine, VÉRET Béatrice, FATOUS Amandine, FAFINSKI Caroline, MOLIN Christian, LOISON Sarah qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à DUPAYAGE Laurence, RAVEZ Yannick, QUANDALLE Philippe, HARO Serge, PETIT David, CHALON Patrick, BONELLO Brigitte, VIARD Philippe, HAVET Maryline. Ainsi que CADET Valérie absente non représentée.

Monsieur HARO Serge est élu secrétaire de séance.

QUESTION N°11 : DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
 De modifier le budget primitif 2025 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**RECETTES****Chapitre 75**

75888-020 : + 16 606.13 €

TOTAL RECETTES : + 16 606.13 €

DEPENSES**Chapitre 67**

673-020 : + 16 606.13 €

TOTAL DEPENSES : + 16 606.13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

TOTAL RECETTES : 0.00 €

DEPENSES

TOTAL DEPENSES : 0.00 €

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
 Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
 Le 29 septembre 2025

Le Maire,
 Françoise ROSSIGNOL



#Signature#